



## Place de parking problème d urbanisme

Par **sirob**, le **25/05/2011** à **07:46**

Bonjour,j ai acheté un bien dont une partie est cadastrée en tant que garage mais celui ci n est qu accessible que par un chemin sncf dont les habitant du quartier ont la jouissance .Du fait du caractère incertain de cette voie l urbanisme peut il nier l existence de ce garage ;merci

Par **alterego**, le **25/05/2011** à **08:55**

Bonjour

Quelle est la largeur de ce chemin ?

Merci

Par **sirob**, le **25/05/2011** à **09:58**

il est suffisamment large pour qu une voiture puisse faire demi tour

Par **alterego**, le **25/05/2011** à **12:03**

Bonjour

Les renseignements que vous nous communiquez donnent à penser que ce chemin SNCF est grevé d'une servitude de passage, il n'a donc pas un caractère incertain.

Qu'entendez-vous par "nier l'existence du garage" ?

Cordialement

Par **sirob**, le **25/05/2011** à **16:45**

un mur a été construit postérieurement ce qui rend le lieu inaccessible en voiture, recréer un portail rendrait-il à ce garage sa fonction première; ou plus simplement l'urbanisme peut-il contester l'existence de ce garage du fait de ce mur et m'obliger à m'acquitter d'un droit de parking prétextant du caractère non définitif du passage sncf. merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **26/05/2011** à **09:07**

Bonjour

"un mur a été construit postérieurement ce qui rend le lieu inaccessible en voiture..."

Oui, mais où est-il construit et par qui l'a-t-il été ?

Ce qui est évident pour vous ne peut pas l'être pour qui ne connaissons pas les lieux et nous ne disposons d'aucun plan ou croquis.

Si ce garage a été légalement construit, vous devriez avoir accès au passage quand bien même il ne serait pas définitif.

Cordialement

Par **sirob**, le **26/05/2011** à **10:04**

le fait que le garage ait été cadastré en tant que tel me donne-t-il le droit de recréer ou de créer une ouverture située dans le prolongement de ce dernier à une distance de 5 mètres; actuellement il existe une grille de 1,2 mètre de large. Je dis créer en imaginant le pire des scénarios : que l'urbanisme conteste l'existence antérieure d'un accès voiture au garage. Mais un garage n'est-il pas fait pour se garer? cordialement